

Jean-Baptiste André Godin à Jérôme Gillot, 14 décembre 1881

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 2 p. (128r, 129r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jérôme Gillot, 14 décembre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50617>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 décembre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gillot, Jérôme](#)

Lieu de destination 10, rue de Bérulle, Saint-Mandé (Val-de-Marne)

Description

Résumé Godin retourne à Gillot les certificats qu'il lui avait confiés. Il lui explique qu'il n'a pu éclaircir les obscurités qui s'opposent à sa venue au Familière, relatives en particulier à une faillite, et qu'il veut en rester là avec lui.

Support Une phrase du texte de la lettre est biffée au crayon rouge sur la copie.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Ferreyrol \[monsieur\]](#)
- [Kuentz \[madame\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Lyon le 16 Février 1868

Monseigneur Piat.

La lettre dont nous vous parlent en date de la semaine dernière que vous simple avis d'après une convention entre nous et lui et dont nous en avons fait la partie présente.

Il est vrai que nous avons négocié de son acheminement les certificats que nous ne vous confierons que lors des élections donc vous ce pli

Je n'ai pas faites ces délibérations qui s'opposent à votre acceptation ici. Ce sont, dans les caractéristiques même en partie, les mêmes lettres, en une dizaine qu'il nous a été recommandé de les faire à M. le Procureur de la Juillet Février. ~~pour intérêt~~

~~dit, au contraire, que nous étions
muni de 50 francs sur Madame Koenig~~

Dans cette situation, il vrait de se
dévouer en restant là.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération.

Koenig